



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée de terre

Question écrite n° 26616

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur le remplacement de la Gazelle par le Tigre sur les théâtres d'opérations le nécessitant. La protection des Gazelles contre la ferraille du champ de bataille n'a donné lieu qu'à des mesures insuffisantes compte tenu de la conception de cet appareil. À la suite de l'intervention au Mali et des risques encourus par les pilotes et les hélicoptères eux-mêmes, il lui demande selon quel calendrier il estime que le Tigre pourra remplacer les Gazelles et ainsi assurer une protection balistique satisfaisante des équipages.

Texte de la réponse

Le remplacement des hélicoptères Gazelle par les hélicoptères Tigre est opéré de manière progressive. La première phase vient de s'achever cette année. Ainsi, les aéronefs de type Gazelle équipés d'un canon de 20 mm ont tous été retirés du service au profit de la version HAP (appui-protection) du Tigre. Ce dernier appareil, qui a largement fait ses preuves au combat lors des récentes interventions militaires, en Afghanistan, en Libye et au Mali, confirme une performance nettement supérieure à celle du précédent par sa vitesse, son autonomie, son dispositif de protection et son armement (canon de 30 mm, roquettes de 68 mm et missiles air-air Mistral). Il peut de ce fait être employé avec une plus grande efficacité et dans une gamme de missions plus variée. La deuxième phase s'échelonne jusqu'en 2020, avec la livraison du Tigre en version HAD (appui-destruction), qui succédera aux hélicoptères Gazelle dotés du missile Hot. Le Tigre HAD, dont le premier exemplaire a été livré à l'armée de terre le 29 mai 2013, intégrera, outre l'armement déjà disponible sur la version HAP, le missile Hellfire, capable de neutraliser les blindés les mieux protégés. Ce nouveau système d'armes devrait être opérationnel dès le début de l'année 2015. À l'horizon 2023, il est prévu de transformer l'ensemble des Tigre HAP en version HAD, pour constituer un parc homogène de 60 hélicoptères. Enfin, à partir de 2024, l'hélicoptère interarmées léger devrait remplacer plusieurs modèles d'aéronefs dont les Gazelle dans leur version « reconnaissance et commandement ». Dans ce contexte, les Gazelle continueront à évoluer aux côtés des Tigre et des hélicoptères de manoeuvre pendant plusieurs années encore. Toutes les mesures permettant de renforcer leurs capacités de protection sont en conséquence étudiées et mises en oeuvre (siège et plancher blindés, mitrailleuses de 7,62 mm), dans les limites liées aux contraintes de masse et de centrage de l'appareil.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26616

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5204

Réponse publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8699